



## CONDITIONS UTILISATION DU SPA

**LA PRATIQUE DU SPA N'EST PAS SANS CONSÉQUENCE POUR LA SANTÉ SELON LES INDIVIDUS. NOUS VOUS INVITONS A LA PRUDENCE.**

**LES FEMMES ENCEINTES, LES DIABÉTIQUES, LES PERSONNES SOUFFRANT DE PROBLÈMES CARDIOVASCULAIRES, D'HYPERTENSION, EN MAUVAISE CONDITION PHYSIQUE OU SOUS ORDONNANCE MÉDICALE DOIVENT CONSULTER UN MÉDECIN AVANT D'UTILISER UN SPA.**

**LORS DE LA GROSSESSE, L'IMMERSION DANS L'EAU CHAUDE SUR DE LONGUES PÉRIODES PEUT NUIRE AU FŒTUS. DANS TOUS LES CAS, LA TEMPÉRATURE DE L'EAU NE DOIT PAS DÉPASSER 37° C.**

### RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

**Ne pas s'asseoir sur la couverture du SPA ! (risque de casse/endommagement)**

1. Le SPA est à usage privatif **et UNIQUEMENT réservé aux personnes occupant ce lodge**. Compte tenu du faible volume d'eau (contrairement à une piscine), merci de respecter des cycles de 20 minutes maximum. Préférez plusieurs cycles à différents moments de votre séjour plutôt que de longues séances.
  2. Il est déconseillé de se baigner avec des objets de valeur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage physique ou matériel, perte, vol et altération.
  3. Ce SPA fait l'objet d'un traitement de l'eau avec chlore
    - **AVANT CHAQUE ENTRÉE DANS LE SPA Douche obligatoire (visage et corps) à l'eau très chaude et avec gel douche** afin d'enlever toute trace de sable, crème, crème solaire, maquillage, parfum, après-rasage, sueur, etc... **Bien se frotter et bien se rincer... Ne pas utiliser de savon**
    - Les cheveux longs doivent être attachés
    - Tenue de bain décente et attitude correcte de rigueur
    - Seul le maillot de bain est autorisé
  4. **Sont interdits dans le SPA:**
    - cigarettes et vaporettes, chewing-gums, aliments, boissons, radio, téléphone portable et autre appareil électrique.
    - Les vêtements amples et shorts de bain
    - Les crèmes, huiles, produits moussants, pansements...
    - L'écoute de musique via un smartphone ou une enceinte, par respect pour vos voisins.
  5. Ne pas utiliser le SPA en cas de lésions cutanées, verrues plantaires, maladie de peau etc... **Le chlore est un désinfectant mais il ne détruit pas toutes les bactéries.** **Un SPA n'est pas une baignoire privative.**
  6. Attention à la noyade. Il est fortement déconseillé d'utiliser un SPA seul : quittez immédiatement le SPA si vous vous sentez mal à l'aise, étourdi ou somnolent. L'eau chaude peut provoquer une hyperthermie et une perte de conscience. Son utilisation en conjonction avec de l'alcool, de la drogue ou des médicaments peut entraîner une perte de conscience.
  7. Pour des raisons de sécurité, d'écologie, d'hygiène, la couverture du spa doit rester fermée lorsque vous n'êtes pas dans l'eau. Le chlore s'échappe très vite. La désinfection de votre eau n'est donc plus garantie.
  8. **Une caution de 500€ est exigée en début de séjour et payable par carte bancaire, chèque ou espèces.** En cas de détérioration du SPA ou de la qualité de l'eau, elle pourra être encaissée en intégralité ou en partie, à la fin du séjour
- En respectant les conditions d'utilisation, votre eau restera filtrée et limpide et la caution vous sera alors restituée à partir de 8h30 LE DERNIER JOUR DE VOTRE SÉJOUR (date de fin de séjour indiquée sur votre réservation) et après vérification du SPA par nos soins. La caution ne sera pas débloquée la veille du départ.

Un passage régulier est effectué par nos soins pour vérifier la qualité de l'eau (PH, chlore, propreté, respect des consignes d'utilisation). Si un changement d'eau devait être effectué, pour des raisons d'hygiène, notez que 24 heures sont nécessaires avant une nouvelle utilisation.

*Pour toutes éventuelles dégradations constatées sur le spa, le coût des réparations vous sera facturé sur la base d'une remise en état de l'espace par des professionnels de qualité au seul choix du « Theven » ou par remplacement à l'identique des éléments détériorés, ainsi que sur la perte du chiffre d'affaire que représente la dégradation ou l'eau rendue impropre, du jour du constat au jour de la remise en état complète de l'espace permettant la remise en location. Le paiement de la facture dans un tel cas se fera dès le montant établi, par encaissement de la caution d'un montant de 500€ si suffisante. Dans le cas contraire, le client pourra faire intervenir son assurance afin de couvrir les frais. Dans ce cas, il devra régler au « Theven » la facture qui lui sera adressée, dans les délais annoncés ; charge à lui de faire valoir ses droits auprès de son assureur pour obtenir un remboursement.*

Nom + Signature du client